

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009035**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET : Mise en place d'un groupe de suivi de la délinquance (GSD)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la délinquance renforçant le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance en garantissant notamment l'échange d'informations entre partenaires,

Vu le Contrat Local de Sécurité nouvelle génération,

Considérant le partenariat engagé dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD).

Considérant le travail en cours avec la Préfecture, La Justice, le Commissariat, l'Education Nationale, le Conseil Général et la Ville membres de la formation restreinte du CLSPD.

Considérant l'existence d'une formation restreinte du CLSPD à laquelle participe le Maire, le Procureur de la République, le Préfet de Seine-Saint-Denis, l'Inspecteur d'Académie et le Président du Conseil Général ou leurs représentants.

Considérant la volonté de cette instance de pérenniser leur partenariat par la mise en place d'un dispositif d'échanges d'informations prenant en compte spécifiquement les primo-délinquants sur l'ensemble de la commune par la création d'un Groupement de Suivi de la Délinquance (GSD).

A l'unanimité.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la participation de la Commune à la formation restreinte du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD) avec la création d'un Groupe de Suivi de la Délinquance (GSD).

Le Maire

